Nations Unies S/PV.8624

Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

Provisoire

8624e séance

Vendredi 20 septembre 2019, à 10 heures
New York

Président :	M. Nebenzia	(Fédération de Russie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Davies
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	Mme Craft
	France	Mme Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Elé Ela
	Indonésie	M. Ruddyard
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Duclos
	Pologne	Mme Wronecka
	République dominicaine	M. Fiallo Billini Portorreal
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Hyde

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Lettre datée du 19 septembre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/760)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

19-28840 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Lettre datée du 19 septembre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/760)

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/761, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/760, qui contient une lettre datée du 19 septembre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2490 (2019).

La séance est levée à 10 h 5.